



L'EURO

La création d'une seule monnaie pour l'ensemble des pays de l'Union européenne est un projet politique assez ancien. À la fin des années 1960 déjà, les six pays qui composaient la Communauté européenne s'étaient lancés dans un projet d'union économique et monétaire. Ils avaient tout prévu : les différentes étapes de cette union, le rapprochement des politiques économiques, etc. Une seule chose avait échappé à leurs prévisions : le déclenchement d'une crise économique mondiale en 1973. Celle-ci mettra le projet de monnaie unique au frigo pour un bon bout de temps.

En 1991, cet objectif a été remis sur les rails lors du fameux Conseil européen de Maastricht. Les douze États membres de l'Union s'y sont (ré)engagés avec une date butoir : janvier 1999. À cette date, l'euro est devenu une monnaie à part entière, mais uniquement comme monnaie scripturale. Depuis ce moment, il n'y a plus de taux de change à l'intérieur de la zone euro, puisque les taux de conversion des monnaies entre elles ont été irrévocablement fixés – ainsi que le taux auquel l'euro remplace ces monnaies. Enfin, depuis janvier 2002, l'euro a fait son apparition dans les poches des Européens.

Pourquoi une monnaie unique ? Trois grandes réponses peuvent être apportées :

- pour accroître la stabilité monétaire et donner à l'Union européenne l'importance qui lui revient dans les relations monétaires mondiales (celles-ci reposent désormais sur trois grands pôles : le dollar, l'euro et le yen)
- pour apporter plus de stabilité et de prévisibilité aux entreprises qui exportent leurs produits dans d'autres pays de l'Union, grâce à la suppression du risque de change
- pour simplifier la vie aux consommateurs qui voyagent.

Ces avantages (surtout le premier cité) ne sont pas négligeables si l'on se rappelle les

crises monétaires qui ont frappé certains pays européens au début des années 1990 et ont coûté cher, y compris en termes d'emplois.

Cependant, l'euro n'a pas que des avantages. D'une part, sa mise en œuvre a été politiquement liée à de très importants efforts d'ajustements budgétaires (notamment, réduction des déficits et des dettes publics) qui, dans un certain nombre de pays, ont coûté en termes de politiques sociales. D'autre part, certaines questions liées à sa création n'ont pas vraiment de réponses et peuvent susciter une certaine inquiétude. Ainsi, au sein de la zone euro, la concurrence entre entreprises est plus vive (la disparition des risques de change encourage les entreprises à franchir les frontières) ; ces dernières doivent donc devenir plus compétitives, ce qui signifie dans certains secteurs une pression accrue sur les conditions de travail.

Autre risque signalé par certains économistes : l'absence de coordination efficace des politiques économiques des États membres de la zone euro. S'il existe désormais une seule politique monétaire pour toute la zone euro (gérée par la Banque centrale européenne), il existe encore, en revanche, différentes politiques budgétaires, différentes politiques fiscales et différentes politiques socia-

les. Des risques existent donc qu'en cas de crise économique dans un pays, celui-ci réagisse individuellement en pratiquant des formes de dumping fiscal (pour attirer de nouveaux investissements) et/ou social (pour lutter contre un chômage croissant). En l'absence d'une forte coordination des politiques économiques des États de la zone euro, la qualité de l'emploi peut dès lors servir de « variable d'ajustement » en cas de récession économique, la concurrence l'emportant sur la coopération entre États.

Un autre risque existe, auquel sont en particulier sensibles les organisations syndicales. Désormais, la politique monétaire de la zone euro est entièrement entre les mains de la Banque centrale européenne. Or, celle-ci n'a pour seule mission que de lutter contre l'inflation. Les objectifs de croissance économique et de croissance de l'emploi ne sont pas sa mission première. Les craintes portent donc sur la mise en œuvre d'une politique monétaire trop restrictive (taux d'intérêt élevés) qui irait à l'encontre des objectifs de création d'emplois. Du fait que la Banque centrale européenne est indépendante des gouvernements des États membres, aucune injonction politique ne peut la faire dévier de ses objectifs de lutte contre l'inflation.

En dépit de l'absence de compétence des institutions européennes en matière de politique salariale, le Président de la BCE s'en est pris au système d'indexation des salaires appliqué en Belgique et au Luxembourg. Il plaide également pour la modération salariale grâce à la discipline des partenaires sociaux. Face au risque d'augmentation de l'inflation qu'il attribue à une hausse des salaires jugée excessive, il menace de d'augmenter les taux d'intérêt (dernière augmentation en tété 2008). Cependant, en réponse à la crise financière, la BCE s'est associée en octobre suivant à la baisse des taux d'intérêt en concertation avec les principales Banques centrales mondiales. Enfin, dernier élément préoccupant apparu à la suite de la crise, le Président de la BCE s'est clairement prononcé en faveur de la diminution des salaires dans le secteur public, une mesure appliquée en Irlande début de l'année 2009.

Éléments d'analyse

Si, en matière de stabilité monétaire, l'euro a à ce jour rempli son rôle, force est de constater que dans une série d'autres domaines, cela n'a pas été le cas.

– L'euro, disait-on, devait apporter un supplément de prospérité et d'emploi. Cela ne s'est pas vérifié.

– L'euro, en intensifiant la concurrence, devait contribuer à faire baisser les prix des produits de consommation et augmenter le pouvoir d'achat des ménages. Or, depuis que l'euro circule, les consommateurs perçoivent une accélération des prix, surtout en ce qui concerne les biens et les services de consommation courante dont l'achat est le plus fréquent (alors que le prix des biens durables, plus rarement achetés, baisse sous la pression de la concurrence internationale).

– L'euro a contribué à accélérer la globalisation financière en Europe. Le bilan des entreprises est devenu plus sensible aux variations des marchés financiers. Ce qui rend l'économie « réelle » plus vulnérable aux crises financières, telle que celle de 2008.

– L'euro devait à terme contribuer à un renforcement de la coordination des politiques économiques des États membres. Or ces derniers réagissent encore trop souvent en ordre dispersé : avec la crise financière de 2008, on a constaté toute la difficulté qu'ont les États membres à coordonner leurs réponses nationales en matière de régulation financière (sauvetage des banques, recapitalisation, ventes et/ou nationalisations, garanties de dépôts pour les épargnants, etc.).

Ce bilan mitigé ne doit pas conduire, selon les organisations syndicales, à rejeter la monnaie unique européenne et à prôner un improbable retour aux monnaies nationales. Au contraire, il doit pousser les décideurs politiques à être cohérents avec leurs engagements en matière d'union *économique* et monétaire. Ce qui signifie mieux coordonner les politiques fiscales, sociales et budgétaires, s'attaquer ensemble aux problèmes de régulation/dérégulation des marchés financiers, adopter des politiques coopératives et non concurrentielles face aux problèmes de croissance économique, de chômage, etc. Enfin,

la crise met en évidence les insuffisances du budget européen et les lacunes des traités européens actuels et futurs. Le mandat de la BCE devrait être élargi non seulement à l'emploi mais aussi à la stabilité financière ainsi qu'à la supervision des marchés financiers.

Références

Moati, S., *Pourquoi l'euro ne tient pas ses promesses*, *Alternatives économiques*, n°239, septembre 2005.

Philippe Ricard et Adrien de Tricornot , « Neuf menaces réelles ou supposées qui pèsent sur la monnaie unique », article paru dans *Le Monde* du 03.06.05.

L'euro pour l'Europe. Des monnaies nationales à la monnaie européenne, Éditions De Boeck-Université, Paris-Bruxelles 1998.

Wyplosz Ch., *L'union monétaire de l'Europe*, collection Points Économie, n°E34 (P11), Paris.

Fiches d'information réalisées pour la Formation-Education-Culture (FEC : info@fecasbl.be) par l'Observatoire social européen avec le soutien financier de la Commission européenne et de la Communauté française. Ces fiches sont destinées à servir de support aux formations de la FEC et peuvent être reproduites dans ce but exclusif. Leur adaptation ou traduction n'est autorisée qu'avec l'accord écrit de l'auteur (info@ose.be) et moyennant citation complète de la source.